

TPE - PME - ETI

PROFITEZ DES OPPORTUNITÉS DU GRAND PARIS

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

C'EST + SIMPLE



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Île-de-France



Directe Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi
ÎLE-DE-FRANCE

Anticipez en vous informant sur les investissements



L'information sur les investissements en amont des marchés est capitale pour vous permettre d'anticiper les appels d'offres et de vous structurer en conséquence.

- La plateforme www.ccibusiness-grandparis.fr de la CCI Paris Île-de-France et sa lettre d'information présentent les investissements du Grand Paris des principaux maîtres d'ouvrage accessibles aux TPE-PME-ETI.
- Des rencontres entre entreprises et donneurs d'ordre sont également organisées par la CCI Paris Île-de-France. Leur calendrier est disponible dans la rubrique agenda du site internet.
- Des rencontres entre les grandes entreprises titulaires des marchés de la Société du Grand Paris (SGP) et les entreprises locales ayant vocation à devenir sous-traitantes sont organisées sur chaque territoire.

Soyez alerté-e des marchés publiés



Le portail des marchés publics www.maximilien.fr regroupe les avis de publication de marchés et les cahiers des charges des maîtres d'ouvrage. Vous pouvez y créer une alerte afin d'être avisé des nouvelles publications.

- Consultez aussi les sites internet des maîtres d'ouvrage et le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) pour accéder aux marchés publiés et pour vous informer des marchés attribués à des grands groupes auprès desquels vous pouvez éventuellement intervenir comme sous-traitant :
www.societedugrandparis.fr www.sncf.com
www.ratp.fr www.boamp.fr

Préparez-vous à répondre à un appel d'offres



Pour vous accompagner, la CCI Paris Île-de-France et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les fédérations patronales et professionnelles, les Opcas (Organismes paritaires pour la formation professionnelle) et le groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien proposent :

- des formations à la rédaction d'une réponse à un appel d'offres,
- des formations à la réponse aux marchés dématérialisés (coffre-fort électronique, marchés publics simplifiés...).
- une bourse à la co-traitance et à la sous-traitance, qui permettent d'entrer en contact avec d'autres entreprises afin de pouvoir répondre de manière groupée à un marché,
- des formations à la création de groupements momentanés d'entreprises afin d'élaborer une offre commune en réponse à un marché auquel vous ne pourriez soumissionner seul.

Répondez aux clauses sociales

••• Les marchés publics du Grand Paris réservent un volume d'heures de travail aux personnes en insertion professionnelle. Les coordinations départementales des clauses sociales et les facilitateurs vous aident à répondre aux clauses d'insertion et mobilisent les acteurs de l'emploi et de l'insertion pour le recrutement des personnes concernées. Les contacts des coordinations départementales et des référents territoriaux des établissements publics territoriaux sont disponibles sur www.maximilien.fr et www.societedugrandparis.fr.

Développez votre activité

••• Vous souhaitez innover, moderniser votre outil de production, diversifier votre activité, digitaliser votre entreprise, vous développer à l'international : la Région Île-de-France vous propose des aides financières directes adaptées aux TPE-PME.

Toutes les infos sur www.iledefrance.fr/aides-entreprises

••• Votre fédération professionnelle ou patronale connaît vos problématiques et vous conseille pour développer la performance de votre entreprise.

••• Avec CCI Business Grand Paris, la CCI Paris Île-de-France met en place un parcours pour les entreprises : conseils personnalisés, formations, accompagnement au financement. Contact sur www.ccibusiness-grandparis.fr

••• Les correspondants PME de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) vous accompagnent dans vos projets et démarches et vous orientent vers les dispositifs de soutien, de financement et de développement économique répondant à votre besoin. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site idf.direccte.gouv.fr

Une fois un marché obtenu

Formez vos salarié-e-s

••• Votre fédération professionnelle ou patronale, votre Chambre de commerce ou Chambre de Métiers et de l'Artisanat et votre Opcva vous accompagnent dans l'élaboration de plans de formation et leur financement.

Recrutez

••• Le conseiller entreprise de Pôle emploi de l'agence locale proche de votre entreprise vous accompagne pour recruter et mobiliser les aides à l'embauche et à la formation.

••• Vous pouvez gérer directement vos recrutements sur la page dédiée au Grand Paris du site [Pôle Emploi.fr](http://Pôle_Emploi.fr) : diffuser vos offres d'emploi, consulter une banque de CV et accéder à de nombreux outils (offres type, fiches métier, simulateur de charges salariales)...

••• Les Opcva proposent également des préparations opérationnelles à l'emploi voire des solutions emploi – formation globales.

Pour toute question relative à la gestion de vos salariés, consultez l'@nnuaire Web RH aide et conseil PME sur le site internet idf.direccte.gouv.fr qui vous orientera vers un interlocuteur proche susceptible de vous aider.

Les opportunités du Grand Paris

••• Le réseau de transport (extension et modernisation du réseau de métro et de RER avec notamment la création de quatre lignes automatiques, extension du réseau de tramway...) constitue l'épine dorsale du projet du Grand Paris. Autour des 68 nouvelles gares, des opérations d'aménagement urbain et de construction de logements ou de locaux d'activité sont prévues. Elles prendront en compte les transitions énergétique et écologique.

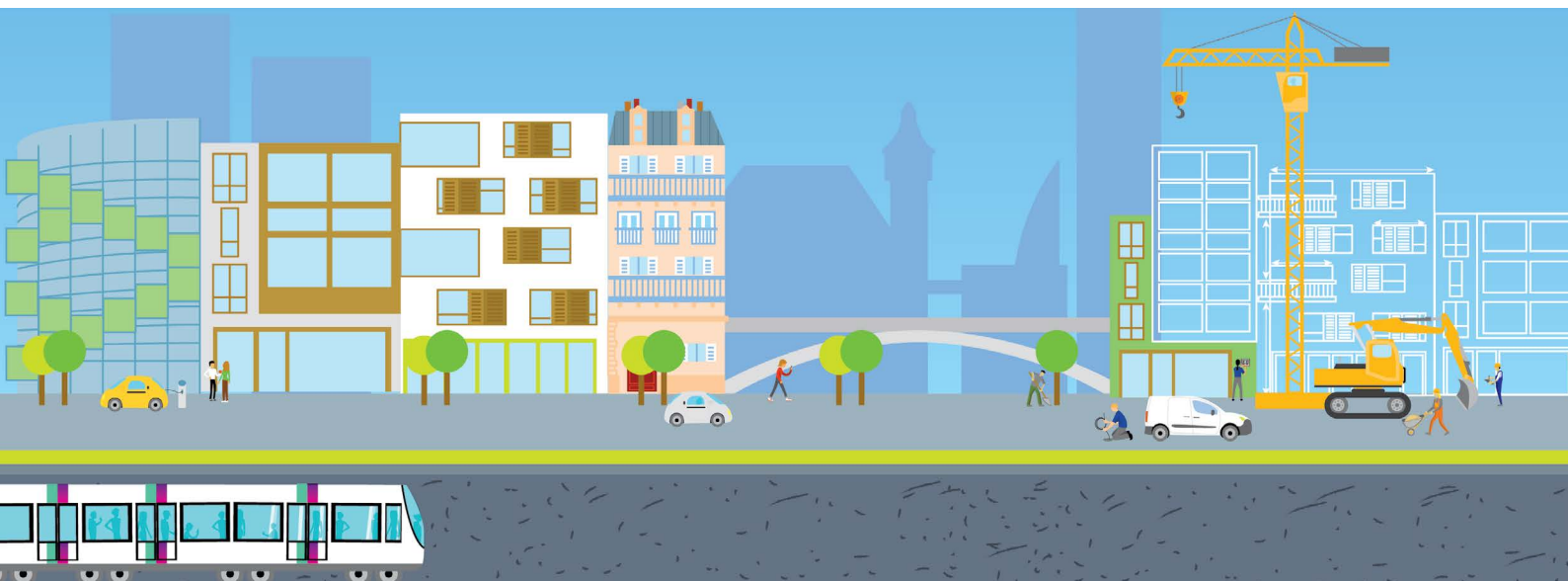
*Le Grand Paris va développer
l'activité dans de nombreux secteurs :
Travaux Publics, Bâtiment,
Aménagement, ville intelligente...*

100 milliards d'investissements en + d'ici 2030

••• Les mises en service du métro s'échelonnent de 2019 à 2030, avec un pic en 2024, année olympique. Les opérations de logement et d'aménagement suivront ce calendrier. Le Grand Paris est un projet sans précédent. Il représente des investissements directs, indirects et induits évalués à plus de 100 milliards d'euros d'ici à 2030 (CCI Paris Île-de-France, 2015).

Des facilités pour les TPE et PME

••• La Société du Grand Paris, la RATP, SNCF Réseau et les établissements publics d'aménagement, ainsi que la Région Île-de-France qui a adopté un « Small Business Act », s'engagent à faciliter l'accès à leurs marchés aux TPE, PME et ETI en utilisant les possibilités ouvertes par la commande publique : allotissement des marchés, procédures simplifiées, délais de paiement réduits, clauses PME...



*Vous dirigez une entreprise ou êtes responsable commercial ou ressources humaines.
Ce document vous aidera à vous positionner sur les marchés
qui sont lancés dans le cadre du Grand Paris.*